

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. GONET Michel, MARTIN David

Etaient absents : M. BOUGAREL Rémy, CUVELIER Bernard

Secrétaire de séance : M. CLUZEL Damien

Date de la convocation : 27 février 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Jean-Philippe GARNIER. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **03 et 04 -2016 COMPTES ADMINISTRATIFS**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les comptes administratifs 2015 et les comptes de gestion établis par Monsieur Jean-Christophe BIGOT, Trésorier, à la clôture de l'exercice de l'année 2015. Le rapprochement des deux comptes a été fait par M. le Trésorier.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil municipal.

Sous la présidence de Madame Andrée THERON, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

#### **1/ Boulangerie**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : Prévues :	7 084.98
Réalisées :	1 650.51

Recettes : Prévues :	7 084.98
Recettes :	7 650.79

##### **Investissement :**

Dépenses : Prévues :	10 747.93
Recettes :	10 747.93
Restes à réaliser :	0

Recettes : Prévues :	10 747.93
Réalisées :	5 726.65
Restes à réaliser :	0

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Fonctionnement	6 000.28
Investissement	- 5 021.28
Résultat global	979.00

### **2/ Assainissement**

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : Prévues :	56 629.90
Réalisées :	55 540.02

Recettes : Prévues :	56 629.90
Réalisées :	58 166.19

#### **Investissement :**

Dépenses : Prévues :	192 502.09
Réalisées :	174 412.00
Reste à réaliser	0

Recettes : Prévues :	192 502.09
Réalisées :	192 434.09
Reste à réaliser :	0

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement :	2 626.17
Investissement :	18 022.09
Résultat global :	20 648.26

### 3/ Commune

#### Fonctionnement :

Dépenses : Prévues :	748 744.92
Réalisées :	524 617.89

Recettes : Prévues :	748 744.92
Réalisées :	758 686.64

#### Investissement :

Dépenses : Prévues :	590 393.96
Réalisées :	202 129.57
Reste à réaliser :	69 560.00

Recettes : Prévues :	590 393.96
Réalisées :	284 830.60
Reste à réaliser :	0

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	234 068.75
Investissement :	82 701.03
Résultat global :	316 769.78

### **5-2016 VOIRIE, SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil départemental a adopté de nouvelles modalités d'aides aux communes, les aides fonds 1 et fonds 2 n'existent plus. Un nouveau dispositif voirie est créé, il n'excède pas 30% du montant total HT, seuls les travaux entraînant des modifications substantielles des voies... sont pris en compte (arasement d'accotements, curage de fossés... sont exclus), les travaux doivent être réalisés sur au moins 100 mètres linéaires.

Suite à la convention liant la commune à l'ATDA, une estimation a été réalisée concernant le chemin des Grosjean pour un montant de :

Travaux :	30 405 € HT
Frais d'ouvrage :	1 368 € HT
Total :	31 773 € HT
Subvention 30% :	9 532.50 € HT
Autofinancement :	22 240.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander la subvention au Conseil départemental,
- d'accepter l'estimation de 31 773 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **6-2016 ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU CCAB**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Travaux	Montant des travaux	Subvention	Commune	5 ans	10 ans	15 ans
Enfouissement des réseaux BT	145 576	101 903	43 673			
Enfouissement réseaux Télécom	13 864	9 705	4 159			
Total enfouissement	159 440	111 608	47 832	9 978	5 195	3 616
Suppression du poste HT/BT + antenne HTA	21 727	15 209	6 518	1 360	708	493
Mise en place du réseau éclairage public	18 096	6 334	11 762			
Fourniture et pose du matériel d'éclairage	24 768	8 669	16 099			
Total éclairage publique	42 864	15 003	27 861	5 812	3 026	2 106
<b>Total sans lavoir</b>	<b>224 031</b>	<b>141 820</b>	<b>82 211</b>	<b>17 150</b>	<b>8 929</b>	<b>6 215</b>
Eclairage du lavoir optionnel	1 847	646 1	1 201			
Mise en place du réseau au lavoir optionnel	5 385	1 885	3 500			
Mise en valeur du lavoir	7 223	2 528	4 695			
Total lavoir optionnel	14 455	5 059	9 396	1 960	1 020	711
<b>Total général</b>	<b>238 486</b>	<b>146 879</b>	<b>91 607</b>	<b>19 110</b>	<b>9 949</b>	<b>6 926</b>

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- de prendre acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6 215 Euros sans travaux lavoir ou de 6 926 € avec travaux au lavoir lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement »,
- d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions.

### **7-2016 INDEMNITE STAGIAIRE BAFA**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une stagiaire était présente à l'Accueil de loisirs la semaine de vacances de février et que, pour finaliser son stage BAFA, il lui restera encore une semaine à effectuer au mois d'avril.

Elle propose, comme pour les stagiaires précédents, de verser une indemnité sur le même mode de calcul.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une indemnité de 125 € à Mme ROSEMIN Méliza pour sa première semaine de stage.

### **8-2016 QUESTIONS DIVERSES**

Mme THERON Andrée et M. RIBIER Nicolas mentionnent des problèmes d'écoulement des eaux, sur la route au niveau du « Village » et au niveau des Guillâmes.

M. RIBIER Jean-Charles fait part à l'assemblée qu'un règlement intérieur concernant la cantine et les trajets écoles-cantine a été mis en place. Il a été présenté aux représentants élus des parents d'élèves. M. GARNIER et M. LASCAUX expliquent qu'ils auraient aimé être informés de cette décision. Madame le Maire précise qu'il était urgent d'intervenir au niveau de la cantine et des trajets et que ce règlement devait être opérationnel pour la rentrée des vacances de février.

Madame le Maire annonce qu'une réunion d'informations concernant l'installation du Conseil municipal des enfants et des jeunes aura lieu le samedi 26 mars à 11h00. La commission des Affaires scolaires et de la Jeunesse se réunira avant.

Séance levée à 00h00.